



Mairie de Serres
Hautes-Alpes

Envoyé en préfecture le 09/11/2022

Reçu en préfecture le 09/11/2022

Publié le



ID : 005-210501664-20221025-2022_083-DE

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL n° 2022-083

Séance du 25 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq octobre, à vingt heures trente minutes, l'assemblée délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire M. ROUIT Daniel.

NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice	15
Présents	12
Absents	3
Nombre de suffrages exprimés :	
Pour	15
Contre	0
Abstentions	0
<u>Date de convocation</u>	
21/10/2022	
<u>Date d'affichage</u>	
21/10/2022	

Etaient présents :

Mme ARLAUD Véronique, Mme DENUT Jacqueline, Mme DERYCKE Mireille, M. DOS SANTOS Miguel, M. LEBRUN Sébastien, Mme MAYER Arlette, M. PEUZIN Louis, M. POURCHI Raymond, Mme RICHIER Delphine, Mme VERA Martine, M. WOSINSKI André Michel

Procurations :

M. GAUTIER Adrien a donné pouvoir à M. ROUIT Daniel
M. PINERO Pierre a donné pouvoir à M. POURCHI Raymond
Mme ROBERT Laetitia a donné pouvoir à M. LEBRUN Sébastien

A été nommé comme **secrétaire de séance** : Mme DERYCKE Mireille

CONVENTION

“ OPÉRATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE ”

AVENANT 3

Vu la délibération n° 2019-102 en date du 16 décembre 2019 portant sur la mise en place d'une ORT et la signature de la convention

Vu la délibération n° 2020-086 en date du 28 août 2020 portant sur l'approbation de l'avenant 1 relatif à l'intégration des conseils départementaux des Alpes de Haute-Provence et des Hautes-Alpes à ce programme

Vu la délibération n° 2022-001 en date du 2 février 2022 portant sur l'approbation de l'avenant 2 relatif à la validation des orientations stratégiques et la planification des actions définies et l'intégration des communes de La Motte du Caire et de Rosans

L'avenant 3 porte sur l'intégration du dispositif Petites Villes de Demain et l'actualisation des projets et fiches actions des communes signataires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve la modification de la convention ORT du Sisteronais-Buëch par avenant n° 3
- Autorise le Maire à signer cet avenant n° 3 et tous documents y afférents

Envoyé en préfecture le 09/11/2022

Reçu en préfecture le 09/11/2022

Publié le

SLOV

Ainsi délibéré

Ont signé au registre les membres présents

Pour extrait conforme

Fait à Serres

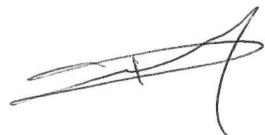
Le Maire,



Daniel ROUIT



Le Secrétaire de séance,



Mireille DERYCKE